

LES GARANTIES ÉVOQUÉES CI-DESSOUS
S'APPLIQUENT EXCLUSIVEMENT AUX
MODELES DE LA SÉRIE 780, 880 ,880.

GARANTIES

SÉRIES 780, 880 & 980

10 ANS STRUCTURE DE LA COQUE

Sundance Spas garantit la coque contre tout défaut de structure pouvant entraîner une fuite d'eau, et cela pour une période de 10 ans à compter de la date d'installation du spa.

7 ANS SURFACE DE LA COQUE

Sundance Spas garantit l'acrylique contre toute fissure, cloquage, ou séparation entre l'acrylique et le reste du « rigid bond » pour une durée de 7 ans à compter de la date d'installation du spa.

5 ANS PLOMBERIE

Sundance Spas garantit les jets, la tuyauterie contre toute fuite due à un défaut de matériau ou de fabrication, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation du spa.

5 ANS EQUIPEMENTS ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE

Sundance Spas garantit les composants électriques ou électroniques (excepté la télécommande stéréo) et tout spécifiquement les pompes, le blower (série 880), le réchauffeur, les sondes, le panel de commande, la carte électronique pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation du spa.

Garantie pour les autres composants :

Les fusibles, coussins, les filtres, l'aspect de la jupe et son système de fixation ne sont plus garantis une fois le spa installé et après constatation du parfait état de tous ces éléments.

Tous les autres éléments tels l'éclairage LED, le dessus de skimmer, les boutons de commande et les hydrojets sont garantis pour une durée de 2 ans à compter de la date d'installation du spa. Tous les éléments relatifs au système stéréo - excepté la télécommande (90 jours) - (poste, enceintes, panel de commande fixe, trappe d'accès au système audio, transformateur) sont garantis 2 ans. Les systèmes de désinfection CLEARARRAY™ et CLEARARRAY PROTECT™ sont garantis 1 an mais la lampe UV-C de même que le tube en quartz sont garantis 90 jours. La Garantie sur les couverture SunStrong et SunStrong Extrême est de 3 ans, contre toute détérioration anormale.

La garantie des équipements, systèmes de contrôle, de plomberie et des articles contenus dans le chapitre

« Garantie pour les autres composants », s'applique sur les pièces. Nous demandons le renvoi de certaines pièces comme les cartes électroniques, panels de contrôle, système audio, pompes et blower pour vérification. Le Déplacement et la Main d'Oeuvre sont à la charge du distributeur les 2 premières années (A la charge du client, à partir de la 3ème année).

Responsabilité du client : L'utilisateur a une part de responsabilité au niveau de la garantie, car celle-ci tient compte du respect des instructions contenues dans le manuel d'utilisation (entretien de l'eau, entretien du spa avec des produits adaptés, consignes de sécurité et utilisation exclusive des accessoires et pièces Sundance Spas).

Responsabilité du Distributeur : Le spa se doit d'être posé sur une surface prévue à cet effet, apte à supporter la charge, totalement plane et lisse pour éviter toute distorsion de la coque dont les conséquences pourraient être néfastes et ne seraient pas prises en garantie. Le revendeur se doit également de sensibiliser ses clients sur leur responsabilité par rapport aux règles d'hygiène et d'entretien mentionnées dans le manuel de l'utilisateur.